

## Édition Nationale

## Les faits du mois :

## Accord GPEC : les remises en cause

La négociation de l'accord GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) traduit la volonté, pour la direction, de remettre en cause les garanties minimales acquises au cours des années précédentes.

Quelques exemples des nouvelles mesures proposées par l'accord :

**Abandon de la responsabilité contractuelle (ou statutaire) de garantie de l'emploi par l'entreprise ;** c'est désormais le collaborateur qui a la responsabilité d'être « employable » et de se trouver un poste.

*Si le « projet professionnel » du collaborateur ne s'inscrit pas dans les objectifs de son manager, ou dans les « parcours stratégiques ou prioritaires » définis par l'entreprise, il ne lui restera qu'à négocier ses « ambitions », c'est-à-dire une mobilité hors du Groupe...*

**Abandon de la liberté du collaborateur en matière de recherche d'emploi et d'évolution professionnelle :** tout parcours de formation, tout processus de mobilité ou de recherche de poste est soumis à la validation préalable du manager (cédant) ou de son N+1.

*Autrement dit, on peut vous bloquer tant que vous serez utile à votre manager, et vous prier d'aller voir ailleurs par la suite, quitte à vous savonner la planche pour provoquer votre « départ volontaire ».*

*A noter que, pour la recherche de poste, ces dispositions sont contraires à celles de l'article 6.4.1 de la convention collective qui s'applique aux contractuels de droit privé (la CCNT).*

**Abandon de la protection de la vie personnelle et familiale :** pour les collaborateurs de niveau A à E la mobilité est élargie aux DR limitrophes (voir l'encart INFO Régions). Si vous faites partie des 10 000 agents qui seront mis en mobilité, vous êtes prévenu ! *Et comme il n'y a aucune garantie sur la durée d'un poste, rien n'empêche la direction de balader les 22 000 agents « en surnombre » dans toute la France, jusqu'à ce qu'ils acceptent de signer un « projet personnel accompagné », c'est-à-dire une démission déguisée.*

**les mesures d'accompagnement des mobilités** (indemnités, formations, maintien du salaire...) ne sont garanties que si vous êtes sur un poste « stratégique ou prioritaire pour l'entreprise ».

**En conclusion, tout est fait pour déguiser les mobilités ou suppressions de poste annoncées (un collaborateur sur 4 en France !!!) en mobilités ou départs à l'initiative du salarié : la CFE CGC ne signera pas cet accord de dupes.**

## Transpac : les négociations sur l'intégration débutent.

Les négociations dites de "substitution" entre la direction et les organisations syndicales pour l'intégration des personnels de Transpac, principalement dans SCE, mais également dans d'autres divisions comme ROSI viennent seulement de débuter.

Les différences de statut très nombreuses et la volonté de la direction d'obtenir avant tout un nivellement par le bas expliquent un tel retard. La CFE CGC sera intransigeante quant à la protection des intérêts des personnels concernés.

INFO Groupe  
Carte des AE métropole...

**...ou carte des « nouvelles » DR ?  
Un projet d'il y a quelques années  
sort des fonds de tiroir en CCE. Les  
explications le mois prochain !**

## INFO Régions

Réorganisation France et GPEC:  
un mélange explosif !

Le projet de réorganisation des activités France prévoit la suppression d'au moins 1200 postes. Dans le même temps, l'âpreté des négociations GPEC montre la volonté bien arrêtée de la direction de réduire les effectifs à moindre coût. Dans ce grand jeu des chaises musicales, (cf. le fait du mois) le « déploiement » pouvant se faire sur toute la France pour les cadres supérieurs, et sur la DR et les DR limitrophes pour les cadres et non cadres, un employé d'Orléans sera susceptible de se voir proposer un poste à St Lô ou à Aurillac ! Chacun comprendra l'impact désastreux de ces dispositions sur son équilibre personnel et familial si son poste était supprimé ou déplacé...

## En région l'émotion est intense...

ACT voudrait donner de l'entreprise une image humaine et responsable. En réalité le sentiment que nous avons est que la seule ambition de la direction est de tenir ses indicateurs en poussant au départ « volontaire » des personnels menacés d'être évincés sans indemnités, s'ils venaient à refuser la mobilité !

La CFE-CGC dénonce cette manipulation dont le seul but est de pouvoir afficher des résultats conformes aux attentes des marchés financiers !

Régis Garreau

## Demain, tous Orange !

Par Sébastien Crozier

A l'instar de Louis Aragon, qui faisait de la femme l'avenir de l'homme, Didier Lombard fait d'Orange l'avenir de France Télécom. L'analogie poétique s'arrête là, car très prosaïquement, ce sont des pans entiers de notre entreprise qui vont changer de nom de marque : l'ensemble des activités entreprises, les activités Wanadoo, ainsi que toutes les filiales à l'international prendront l'appellation d'Orange (à l'exception de là où, comme en Côte d'Ivoire ou en Pologne, France Télécom possède l'opérateur fixe historique).

C'est donc près de 40 milliards d'euros, soit 80% du CA du groupe qui passeront sous la marque Orange. Et France Télécom sera une simple marque locale au sein du groupe mondialisé Orange. Pourquoi ne pas avoir changé le nom de la cotation boursière du groupe si la marque, comme on nous le rappelle à l'envi, était « de toutes les marques du Groupe, celle qui présente le plus fort potentiel de développement. » Par manque d'audace ? Par peur des syndicats ?

**Poursuivons notre commentaire de texte :**

**« Ce changement de marque est l'occasion unique de montrer à nos clients et au marché l'avantage concurrentiel majeur que représente un portefeuille de produits intégrés »**

Voici un tour d'horizon partiel, certes, mais néanmoins fort instructif de ce qui se passera dans le grand public au lendemain du « O day ».

✚ Qu'est ce qu'un Numéro Azur©, un numéro au coût de la communication locale chez FT mais hors forfait illimité chez Orange Live Phone (le téléphone en voix sur IP à partir de Wanadoo), et surtaxé chez Orange Mobile hors forfait...

✚ La gratuité du temps d'attente sur la hot line Orange Internet n'est pas effective depuis un Orange Mobile ni depuis un Orange Live Phone.

✚ Où est la convergence quand, dans le domaine du mail, près de 500 000 abonnés Wanadoo.fr ont déjà un homonyme sur Orange.fr ? On leur demandera de changer leur mail ! Comble de l'ironie, il s'agit peut-être des mêmes clients, mais on ne peut pas le vérifier car on ne dispose pas d'une base commune ! Pourquoi, en 1999 au lancement des mails d'Orange, n'a-t-on pas utilisé les mêmes plates-formes de mails, ce qui aurait permis d'attribuer les doubles identifiants autorisant l'accès depuis les mobiles Orange ? Pour préserver les baronnies ? Parce qu'Orange Mobile, grâce au Wap, pensait supplanter Wanadoo en terme de mails ?

✚ Pour accéder à un Hot Spot Orange, un abonné Orange Mobile pourra utiliser son abonnement pour être facturé, en revanche, un abonné Orange Internet (ex-Wanadoo) ne le pourra pas, et devra avoir recours au prépayé...

✚ Les SMS d'Orange Mobile ne peuvent pas arriver sur Orange Live phone en mode texte.... Ils doivent être vocalisés. Et si depuis Intranoo on peut envoyer des SMS le destinataire ne peut pas y répondre...

**Nous ne sommes plus en situation de monopole et la défense des prés carrés risque de ne profiter qu'à nos concurrents.**

Continuons notre promenade au sein du paysage rien moins que monotone des produits France Télécom...

✚ Le 3103 permet d'accéder à sa messagerie depuis un fixe France Télécom, mais pas à sa messagerie Orange Mobile ni Orange Live phone, pour laquelle il faut faire le 888.

✚ Le 3131 pour connaître le numéro de son dernier correspondant ne marche pas sur Orange Mobile...

✚ Où est la convergence quand, pour un même usage, il existe deux produits : la mobicarte (l'offre prépayée de Orange mobile) et le ticket téléphone (l'offre prépayée de France Télécom).

✚ D'ailleurs, pour utiliser une carte prépayée France Télécom, il faut composer le 3089 depuis un téléphone fixe, mais ce numéro n'est pas accessible depuis un mobile Orange.

**Une « expérience » client unifiée**

✚ A quand la facture unique, seule preuve véritable du groupe intégré ? Quel service rendons-nous à un bon client qui, avec un mobile Orange, une offre Wanadoo, ou plutôt Orange Internet, un téléphone fixe IP Orange Live phone et un fixe France Télécom, continuera de recevoir au moins trois factures qui porteront dans deux cas le libellé Orange ? Sera-t-il enclin à nous rester fidèle ?

✚ Les centres d'appels Orange mobile pourront-ils traiter les appels concernant Orange Internet ou Orange Live phone ?

✚ L'assistance technique Orange Internet traitera-t-elle les appels pour Orange Mobile ?

✚ Si l'on veut voir publier ses coordonnées fixe, mobile et Internet dans l'annuaire, il faudra s'inscrire trois fois.

✚ Boutiques France Télécom, boutiques Orange, Mobistore... quel nom prendront les boutiques après le changement de marque, alors que le CA réalisé dans les points de vente se fera sur des produits Orange qui ne seront pas que mobiles ?

« **Orange est celle des marques du Groupe qui présente le plus fort potentiel de développement** ».

✚ A l'international, Freeserve au Royaume Uni et Uni2 en Espagne étaient passés dans la douleur sous la marque Wanadoo. Moins de deux ans après ils s'appelleront Orange. Nos directeurs n'auraient ils pas pu faire preuve de plus de discernement et mettre leur ego de côté?

✚ Alors que le discours du groupe est que les frais de changement de marque seront largement compensés par les économies de communication qui résulteront de la marque unique, France Télécom a lancé deux services de renseignements concurrents le 118 712 sous la double marque France Télécom-Orange, (par ailleurs difficilement compréhensible du grand public) et le 118 008 de Pages Jaunes ? En outre, la désorganisation est telle que pendant plusieurs semaines le 118 218 (numéro d'un opérateur concurrent) a été présent sur le site Mappy, filiale à 100% de Pages Jaunes et qu'il apparaît encore parfois sur le site de Wanadoo...

« **Orange Business Services, un opérateur de référence global pour les entreprises, leader en Europe** ».

Quatre entités constituaient l'essentiel de l'activité de la branche entreprise en France : FT SA, Transpac, Equant France, Orange Entreprise. Si Transpac a été absorbée au 1<sup>er</sup> janvier, une question demeure : pourquoi Orange Entreprises est-elle toujours rattachée à Orange France ? Baronnies, quand tu nous tiens...

**La prochaine réorganisation changera-t-elle les choses ? Car à quoi sert d'imposer une marque unique si la redondance des produits va à l'encontre de l'effet d'intégration et de cohérence souhaité ?**

✚ Equant et France Télécom Entreprise, pardon, Orange Business Services ont deux plate-formes de conférence téléphone...

✚ Les numéros verts© d'Orange Business Services seront gratuits partout sauf chez Orange Mobile.

✚ 8 plate-formes d'envoi de SMS dans le monde, cela ne semble-t-il pas un peu exagéré ? Qu'attend-t-on pour les fusionner ? Vente en gros des SMS à une entreprise, deux offres Orange, une au Grand public, une autre à Orange Entreprise. Est-ce normal ? Baronnies...

Quant à la réaction des clients entreprises, elle semble tout aussi peu anticipée... et s'il est à peu près certain qu'il sera fait preuve d'un maximum d'égards vis à vis de nos clients VIP (sans nul doute, nous l'espérons, déjà personnellement informés) il est cependant regrettable qu'avec nos autres clients entreprises, notamment les PME et les pro qui représentent près de 50% de notre CA, nous donnions l'impression d'agir comme avec le grand public, en laissant à la publicité le soin de se faire le principal porte-étendard de notre « mutation »

### **Une hiérarchie défaillante...**

Il y a fort à parier que la direction invoquera « la réglementation, les systèmes d'informations, les contraintes techniques », etc. pour expliquer ces dysfonctionnements. Il ne s'agit en vérité que de pauvres prétextes pour masquer la réalité dévastatrice des guerres de territoires et de préséance !

De fait, si la stratégie d'opérateur global apparaît cohérente (Vodafone ne vient-il pas d'annoncer le lancement d'offre de téléphonie fixe), sa mise en œuvre par des managers plus préoccupés par leur situation personnelle que par l'intérêt collectif, est largement déficiente. Trop de logiques claniques et calculatrices obèrent la capacité de notre entreprise à relever les défis de demain.

**Car depuis l'annonce, il y a un an de cette stratégie, qu'y a-t-il eu de fait ?** Un changement de marque, certes, mais sans rapprochement véritable des produits ! Les confusions qui en résultent ne risquent-elles pas d'anéantir tous les efforts déployés à construire une nouvelle image, plus moderne, homogène et harmonieuse ? Désaffection à la marque, relation clients pas à la hauteur des nouveaux enjeux, perte de CA... qui va payer ces pots cassés ? Assurément le personnel qui servira une nouvelle fois de variable d'ajustement !

La CFE-CGC réprovoque les agissements de ces « piètres serviteurs du Grand Capital », contraires aux intérêts des salariés et de l'entreprise!

Elle condamne les dérives actuelles, qui risquent d'amener les clients comme les personnels à se défier de l'entreprise.

**La nouvelle promesse du groupe, « le futur et toutes les raisons d'y croire » est porteuse d'un bel optimisme. La CFE CGC dénoncera sans relâche toute pratique qui la ferait mentir !**

**Info CCE :** (par **Sébastien Crozier**, élu CCE)

Le CCE s'est réuni les 9, 16, 17, 29 et 30 mars...

Au programme de ces 5 jours :

✚ la vente de FTMSC s'est terminée par l'engagement de la Direction de reprendre les salariés de droit privé s'ils souhaitaient revenir à FT SA dans les deux ans et sans conditions, comme l'exigeait la CFE-CGC et par un vote défavorable à l'unanimité du CCE pour cette vente à un prix ridicule au bénéfice d'un fond de pension et possiblement des dirigeants à travers un LBO.

✚ la consultation sur l'absorption de FTT (France Télécom Terminaux) par FT SA a été votée favorablement à l'unanimité. Avec plus de 300 personnes dédiées à de la seule logistique interne, cette société détenue à 100% ne devait son statut de filiale qu'aux vestiges d'une baronnie aujourd'hui désertée. La CFE-CGC en réclamait l'absorption de longue date. C'est chose faite !

✚ la consultation sur un projet de création d'une agence de recrutement unifiée. Avec 1500 recrutements externes prévus par an, la DRH réalise enfin la nécessité de se doter d'outils et de moyens professionnels, et regroupe toutes les personnes en charge du recrutement au sein d'une seule entité. Il est cependant dramatique de constater que FT SA est la seule grande entreprise à ne pas disposer d'une base de données des CV de ses salariés, empêchant ainsi le recrutement prioritaire en interne lorsque des postes à compétences pointues sont ouverts ! L'incurie des RH est patente !

✚ la consultation du CCE sur l'accord annuel des salaires. Il est proposé une augmentation ridiculement faible de 2,1%, alors que l'inflation hors immobilier est à 2,3%. Seules la CFDT et FO se sont commises à voter puis signer ce texte honteux, digne du 19<sup>e</sup> siècle où les salariés voyaient leur salaire baisser au prétexte qu'avec l'âge leur force de travail diminuait !

✚ la consultation sur le PERCO (cf. encadré) A souscrire, même si cela ne compense pas la baisse de pouvoir d'achat liée à la non augmentation des salaires. La CFE-CGC a déploré cependant la multiplication des outils qui permet à la direction de tenir un discours volontairement opaque sur la rémunération.

✚ Quant au point le plus important du mois de mars, la réorganisation « Zone France », il a été abordé pendant une demi-journée par Louis-Pierre Wenes. Trois lignes se dégagent :

- une organisation par pays, avec la mise en place de services transverses (dit corporate)
- une découpe du territoire français en 9 mailles avec uniquement les activités en contact avec le client,
- un regroupement des UIC et URR au sein de ROSI France,

Difficile de mesurer l'étendue des impacts pour les 70 000 collaborateurs concernés. Assurément les cadres seront malmenés avec des mobilités géographiques à la clef (cf. info région). La CFE-CGC sera très vigilante et décryptera les textes pour vous.

**La CFE-CGC a signé l'accord sur le Plan d'Épargne pour la Retraite Collective (PERCO).**

Ce produit d'épargne par capitalisation permet la sortie en rente viagère ou en capital au moment de la retraite, sauf cas de déblocage anticipé dans les conditions du PEG, ou de départ du groupe.

L'adhésion est facultative : Le personnel ouvre son plan au moment et pour le montant qu'il souhaite. L'investissement peut provenir de la participation groupe, de l'intéressement, d'avois du PEG ou d'un versement volontaire. Les 300 premiers euros versés sont abondés à 100% par l'entreprise et les 300 euros suivants à 50%. Les dispositifs législatifs auraient permis de faire beaucoup mieux, et les dispositions actuelles du PERCO ne sont pas à la hauteur de nos espérances. Nous avons quand même obtenu que le conseil de surveillance de l'organisme financier qui gère les fonds du PERCO soit composé paritairement de représentant de l'entreprise et de représentants syndicaux. Dans ce cadre la CFE-CGC veillera tout particulièrement à une évolution positive des éléments d'abondement.

Ce type de produit ne garantit pas le capital investi des risques d'inflation mais actuellement, compte tenu de l'abondement, aucune banque ou assurance ne propose de plan retraite aussi avantageux pour seulement 25 ou 50 euros par mois !

**24h/24 et 7j/7,  
pour connaître vos droits,  
ou demander de l'aide**

**Ligne S.O.S SALARIES**

**► N° Indigo 0 825 057 241**

0,15 € TTC / MN

**Cette lettre est éditée par la section  
CFE-CGC de France Télécom SA.**

**Responsable de la publication :**

**Jean Pierre Forbé**

**Coordination éditoriale :**

**Frédérique Limido. Tel : 01 56 66 74 59**

**Pour recevoir cette lettre par voie**

**électronique, écrivez à :**

**Frederique.limido@francetelecom.com**

**Comité éditorial :**

**Pierre Morville,**

**Jean-Louis Bally, Régis Garreau,**

**Bertrand Giffard, Pascal Mériaux**

**Sébastien Crozier...**